

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DES ACTIONNAIRES DE RTL GROUP
DU 26 AVRIL 2019

PROJET DE RESOLUTIONS

1. Rapports du Conseil d'administration et du réviseur d'entreprises agréé
(Ne requiert pas de résolution)

2. Approbation des comptes annuels sociaux et consolidés au 31 décembre 2018

2.1. Approbation des comptes sociaux 2018

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration, du bilan, du compte de profits et pertes et de l'annexe ainsi que du rapport du réviseur d'entreprises agréé, approuve dans toutes leurs parties les comptes annuels sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

2.2. Approbation des comptes consolidés 2018

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion consolidé du Conseil d'administration, du bilan consolidé, du compte de profits et pertes consolidé et de l'annexe ainsi que du rapport du réviseur d'entreprises agréé aux comptes consolidés, approuve dans toutes leurs parties les comptes annuels consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

3. Affectation du résultat

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, et conformément aux dispositions de l'article 31 des statuts tels qu'amendés, décide la distribution d'un dividende final d'un montant brut de EUR 3,00.- par action à prélever sur le bénéfice de l'exercice 2018.

L'affectation du résultat de l'exercice se présente dès lors comme suit :

Prime d'émission au 31 décembre 2018	EUR	4.691.802.190.-
Résultats reportés	EUR	446.023.311.-
Bénéfice de l'exercice 2018	EUR	496.254.473.-
Dividende intérimaire décidé le 28 août et mis en paiement le 6 septembre 2018	EUR -	<u>154.555.519.-</u>
Montant distribuable	EUR	5.479.524.455.-

Dividende final (1) EUR - 463.708.518.-

(1) A diminuer des actions qui seront détenues via le programme de liquidité à l'Ex-date, qui correspond à la date à partir de laquelle l'action se négocie sans bénéficier du dividende c'est-à-dire deux jours avant la date de paiement suivant les modalités d'Euronext.

Le dividende sera mis en paiement le 7 mai 2019 auprès des établissements bancaires suivants :

- au Grand-Duché de Luxembourg : - ING Luxembourg S.A.
- en Belgique : - ING S.A.
- en Allemagne : - Deutsche Bank AG (agent payeur pour les actions en dépôt négociées à la Bourse de Francfort et détenues sous une forme dématérialisée via Clearstream Francfort et Euroclear Belgium).

La retenue à la source s'élève, en l'état actuel de la législation fiscale, à un maximum de 15%.

4. Décharge à donner aux administrateurs et au réviseur d'entreprises agréé

4.1. Décharge à donner aux administrateurs

L'Assemblée générale donne, par vote spécial, décharge pleine et entière aux administrateurs de leur gestion au cours de l'année 2018.

4.2. Décharge à donner au réviseur d'entreprises agréé

L'Assemblée générale donne, par vote spécial, décharge pleine et entière au réviseur d'entreprises agréé de sa mission au cours de l'année 2018.

4.3. Fixation des émoluments des administrateurs

L'Assemblée générale fixe à EUR 1.188.370.- le montant total des émoluments alloués pour l'exercice 2018 aux administrateurs non-exécutifs (2017: 1.035.247.-).

5. Nominations statutaires

5.1. Ratification de la cooptation d'un administrateur non-exécutif

L'Assemblée générale ratifie et confirme la nomination en tant qu'administrateur de M. Immanuel Hermreck, ayant pour adresse professionnelle D-33311 Gütersloh, Carl Bertelsmann Strasse 270, coopté lors de la réunion du Conseil d'administration du 12 décembre 2018, suite à la démission de M. Rolf Hellermann. Cette désignation a pris effet le 1^{er} janvier 2019, pour un mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2020.

5.2. Renouvellement du mandat du réviseur d'entreprises agréé aux comptes statutaires et aux comptes consolidés

L'Assemblée générale prend acte de la venue à expiration au terme de la présente Assemblée générale du mandat de PricewaterhouseCoopers, société coopérative, en qualité de réviseur d'entreprises agréé aux comptes statutaires et aux comptes consolidés, et décide de renouveler pour une période d'un an, expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2019, le mandat de PricewaterhouseCoopers société coopérative établie et ayant son siège social à L-2182 Luxembourg, 2 rue Gerhard Mercator, en qualité de réviseur d'entreprises agréé aux comptes statutaires et aux comptes consolidés.

6. Renouvellement de l'autorisation d'acquérir des actions propres

L'Assemblée générale renouvelle l'autorisation au Conseil d'administration d'acquérir, en une ou plusieurs fois, un nombre total d'actions de la Société s'élevant à un maximum de 150.000 pour une période de cinq ans à dater de ce jour. Le prix d'achat par action est fixé à un minimum de 90 pour cent et à un maximum de 110 pour cent de la moyenne du cours de clôture de l'action RTL Group des cinq derniers jours de cotation précédant chaque acquisition individuelle.
